

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
---

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

<b>Date de la convocation :</b>
---------------------------------

**Séance du 29 décembre 2022**

<b>20 décembre 2022</b>
-------------------------

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V.– DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> RUELLE N.– DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : NIEUWJAER M. – M<sup>me</sup> LEROY R.– M<sup>me</sup> BONNET M.

**Procurations** : M. NIEUWJAER M. pour M<sup>me</sup> DELAVAL MF.

**Secrétaire de séance** : BILLOIR R.

**OBJET** : Ecole – achat d'un mobilier adapté

La famille d'un élève en situation de handicap a sollicité M. le Maire en vue d'obtenir une aide financière destinée à l'achat d'un fauteuil adapté qui sera utilisé durant les cours suivis à l'école Marie CURIE.

Le CCAS souhaite prendre en charge 50 % du montant de l'achat (fauteuil adapté- coût 849.60 €). M. le Maire propose aux élus de financer les 50 % restants puisque la famille ne peut disposer d'aucune aide extérieure. En cas d'accord, le mobilier acheté restera propriété de la commune et restera à disposition à l'école.

Le CCAS se propose de régler la totalité de la facture et d'obtenir le remboursement des 50 % pris en charge par la commune par le versement d'une subvention communale exceptionnelle.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Financer à hauteur de 50 % l'achat de mobilier adapté, suite à la demande émise par un parent d'élève, par le versement au CCAS d'une subvention exceptionnelle de 424.80 € TTC (Coût de l'achat : 849.60 € TTC).
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 30 décembre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication le **09 JAN. 2023**

**09 JAN. 2023**

